

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANIANE
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 28 JUN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de Juin à 19 heures 30, et en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le conseil municipal de la commune d'**ANIANE** dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Maire d'Aniane.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Philippe SALASC	Nicolas ROUSSARD	Yannick LETET
Nicole MORERE	Sylviane DESCHAMPS	Gienowefa LEMPECKI
Fabienne SERVEL	Guy PIEYRE	
Antoine ESPINOSA	Anne-Dominique ISRAËL	
Andrée MOLINA	Patrice HERMANN	

Absents excusés : Bastien NOEL DU PAYRAT, Françoise MALFAIT D'ARCY, Céline SERVA, Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Vincent DI DIO, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Gérard QUINTA, Maroussia PANOSSIAN, Romain SAUVAIRE

Absents :

Procurations :

Françoise MALFAIT D'ARCY à Sylviane DESCHAMPS

Patrick ANDRIEUX à Anne-Dominique ISRAËL

Tessa PAGES à Gienowefa LEMPECKI

Vincent DI DIO à Philippe SALASC

Ludovic FANTUZ à Nicole MORERE

David LOPEZ à Nicole MORERE

Gérard QUINTA à Philippe SALASC

Romain SAUVAIRE à Patrice HERMANN

Mr Yannick LETET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

La séance est ouverte à 19 heures 30 par l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.

AFFAIRES SOCIALES – CONVENTION DE PRÊT À USAGE LOGEMENT – 3 AVENUE DE SAINT-GUILHEM

N° de DCM	22/06B/01	Publié le	29/06/2022	Dépôt en Préfecture le	29/06/2022
-----------	-----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame l'adjointe déléguée aux affaires sociales expose à l'assemblée que le logement et le local professionnel attenant de la Chocolaterie pâtisserie Cécile Ferrandi sis 215 avenue des Treilles à Aniane ont été sinistrés par un incendie le 11 juin 2022.

Compte-tenu de l'ampleur des dégâts, le logement étant totalement inhabitable et le local professionnel étant inexploitable pour le moment ;

Afin de faire face à cette situation exceptionnelle et vu la nécessité de porter assistance à Madame Cécile FERRANDI et sa fille de 4 ans ;

Considérant que la commune dispose d'un local vacant, appartement sis au 1er étage, 3 avenue de saint Guilhem à Aniane ;

Il est proposé de mettre provisoirement cet appartement à la disposition de Madame Cécile FERRANDI et sa fille.

Madame l'adjointe déléguée aux affaires sociales présente le projet de convention de prêt à usage, avec Madame Cécile FERRANDI pour une durée de quatre mois.

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée aux affaires sociales,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Gérard QUINTA ne participant pas au vote,

Par 19 voix pour,

APPROUVE le projet de convention de prêt à usage ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

La séance est clôturée à 19h45.

P. SALASC	N. MORÈRE	B. NOEL DU PAYRAT
		Absent
F. SERVEL	A. ESPINOSA	A. MOLINA
F. MALFAIT D'ARCY	C. SERVA	N. ROUSSARD
Absente	Absente	
S. DESCHAMPS	G. PIEYRE	A.D. ISRAEL
P. ANDRIEUX	T. PAGES	P. HERMANN
Absent	Absente	
Y. LETET	V. DI DIO	G. LEMPECKI
	Absente	
L. FANTUZ	D. LOPEZ	G. QUINTA
Absent	Absent	Absent
M. PANOSSIAN	R. SAUVAIRE	
Absente	Absent	